

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 12</i> <i>Nbre Conseillers votants - 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Avenant n° 3 à la convention de partenariat avec la MJC Lorraine pour la réservation de 17 places des mercredis récréatifs au centre de loisirs Jacques Prévert de Brabois pour l'année scolaire 2016/2017</p> <p style="text-align: center;"><i>Délibération n° 4</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoint, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Madame le Rapporteur rappelle que par délibération du 31 août 2015, le Conseil Municipal a renouvelé, par voie d'avenant n° 2, son partenariat avec la MJC Lorraine pour la réservation de 15 places les mercredis après-midis de l'année scolaire 2015/2016, au centre de loisirs Jacques Prévert de Vandoeuvre-Brabois moyennant une contribution financière de 7 € par place occupée (ou enfant) et par mercredi.

Après avoir renégocié avec la MJC Lorraine les conditions d'organisation pour la prochaine rentrée, un accord a été trouvé pour augmenter de **2 places supplémentaires** la capacité d'accueil au centre de loisirs géré par la MJC lorraine. De la sorte, le nombre de places passe de 15 à **17 places maximum**. Par ailleurs, la contribution financière versée par la commune est revalorisée d'un euro, le coût passant de 7 € à **8 €** par place occupée (ou enfant) et par mercredi avec un engagement de paiement pour un seuil incompressible de 8 places, qu'elles soient occupées ou non.

Par ailleurs, la réservation des 17 places au centre de loisirs de Brabois pendant les périodes scolaires est désormais autorisée pour les enfants scolarisés OU résidants à Houdemont (et non plus pour les enfants scolarisés et résidants à Houdemont).

En conséquence, un avenant n° 3 à la convention initiale est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

...

- approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC Lorraine dans le cadre d'un avenant n° 3 pour la réservation de 17 places les mercredis après-midis de l'année scolaire 2016/2017, au centre de loisirs Jacques Prévert de Brabois dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la MJC Lorraine l'avenant n° 3 à la convention de partenariat susdite.

Le Maire.



Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016

Le Maire

Daniel MAGRON

